

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES
-------------------

SEANCE DU : 17/01/2007

Afférent au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille sept

et le : 17 janvier

à .17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Patrice GROFF, Président**

**Présents** :. Michel BAZELAIRE – Daniel ZEIMET – Luc BRUNEL – Jean-Luc PAYER – Bernard BESTEL – Gérard CUNISSE – Ghislain LEMOINE - André GROSSELIN – Pierre GUERY- Alain CORNIQUET.

Date de la convocation
------------------------

05/01/2007
------------

**Absents excusés** :. André LANOTTE - Denis NOIZET et Michel GUERIN

Date d'affichage
------------------

05/01/2007
------------

Objet de la Délibération
--------------------------

**RECONDUCTION DE  
L'EMPLOI DE  
TECHNICIEN SUPERIEUR  
CONTRACTUEL**

### **RECONDUCTION DE L'EMPLOI DE TECHNICIEN SUPERIEUR CONTRACTUEL**

**VOTE :**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

Vu la délibération n° 2005/04 en date du 28/02/2005 décidant la reconduction d'un emploi de technicien supérieur territorial et de le pourvoir en cas de difficultés de recrutement statutaire par un contractuel pour une durée de 12 mois conformément à l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Vu cette même délibération donnant délégation d'attribution au Bureau pour en définir le cadre et la rémunération.

Vu les difficultés de recrutement par voie statuaire.

Le Bureau, par 11 voix pour et 0 voix contre, décide :

- de reconduire pour une durée d'un an l'emploi contractuel,
- de fixer la rémunération de cet emploi à l'indice brut 430 indice majoré 380 considérant que la nature des fonctions et les besoins du service le justifie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président.

**Patrice GROFF**

**DELIBERATION  
N° 2007/01**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :
------

et publication ou  
notification

du 17 janvier 2007
--------------------